

## ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN  
VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de : **Monsieur Michel Schmit** demeurant Trou Renard, 12 A à 5340 GESVES en vue d'obtenir le permis d'environnement pour :  
**régulariser un forage de puits pour prise d'eau souterraine, un forage géothermique et l'implantation et l'exploitation d'une microstation d'épuration (en dérogation au raccordement à l'égout) pour une habitation en cours de vente**  
 ayant trait à un (des) terrain(s) sis **Trou Renard 12 A à 5340 Faulx-Les Tombes** cadastré 2e division, Faulx-Les Tombes, Section D N° 453D3

Dossier n° **PE2026002**

Le dossier accompagné d'une étude d'incidences, peut être consulté à l'administration communale à partir du **17/08/2026** (période de neutralité des enquêtes du 16/07 au 15/08)

| Date de l'affichage de la demande | Date de l'ouverture de l'enquête | Lieu, date et heure de clôture de l'enquête | Les observations écrites peuvent être adressées à                                                                  |
|-----------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14/07/2026                        | 19/07/2026                       | Gesves le 31/08/2026 à 12h00.               | Administration communale de Gesves<br>Service Urbanisme Environnement<br>Chaussée de Gramptinne 112<br>5340 GESVES |

Le Bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service **de 9h00 à 12h30 et le mercredi de 14h00 jusqu'à 19h30** (permanences supprimées en juillet et août) ou ~~le samedi matin~~ sur rendez-vous. Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après seize heures ou ~~le samedi matin~~, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de **Carine LISSOIR – 083/670.211 – carine.lissoir@gesves.be**. Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans un délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet. Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès

| Du demandeur                                                        | Du conseiller en environnement<br>(à défaut agent communal délégué à cet effet) | Du Fonctionnaire technique                           |
|---------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| Monsieur Michel Schmit<br>demeurant Trou Renard, 12 A à 5340 GESVES | Carine LISSOIR (083/670.211)<br>carine.lissoir@gesves.be                        | Avenue Reine Astrid 39, 5000<br>NAMUR (081/71 53 00) |

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de Gesves  
 A Gesves, le **13/07/2026**

La Directrice générale ff

Nathalie SEINE



Le Bourgmestre

Martin VAN AUDENRODE